

DELIBERATION N° 89/06-33 - BIBLIOTHEQUE : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur REMY, Adjoint au Maire chargé du personnel, indique à l'Assemblée que le développement de la bibliothèque municipale amène une activité plus importante de par la fréquentation toujours croissante des lecteurs et des animations qui leur sont proposées.

Il propose la transformation des postes de la bibliothèque à compter du 1er Juillet 1989 :

- un poste de sous-bibliothécaire à temps partiel (50 %) en un poste de bibliothécaire à temps complet.
- un poste d'employée de bibliothèque à temps partiel (70 %) en poste à temps complet pour une année, du 1er Juillet 1989 au 30 Juin 1990.

L'effectif de la bibliothèque municipale serait le suivant :

- 2 bibliothécaires à temps complet
- 1 sous-bibliothécaire à temps complet
- 1 employée de bibliothèque à temps complet pour un an à compter du 1er Juillet 1989
- 1 employée de bibliothèque à temps incomplet (50 %)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir un concours sur épreuves de bibliothécaire,
- de modifier le tableau des effectifs de la bibliothèque et de l'arrêter tel qu'il figure ci-dessus,
- les crédits nécessaires seront inscrits au B.S. 1989.